

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Boutet

<https://www.cadre21.org/membres/e9e52a19a7308c1d8e9919fd>

Date d'obtention : 2020-10-14 15:37:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de suivre toutes les étapes de la méthode afin de bien évaluer la situation soit l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation. Cela va me permettre de mieux intervenir par la suite puisque ces éléments vont déterminer la gravité de l'urgence, le niveau et le type d'intervention requis.

Il faut interroger et compléter la grille d'autoévaluation avec chaque élève impliqué. Chaque élève doit être rencontré seul.

Il est important de ne pas remplir la grille avec l'investigateur s'il s'agit d'un acte malveillant.

Si j'ai raison de croire que des images de pornographie juvénile se trouvent dans un ou plusieurs appareils appartenant à des élèves je dois le confisquer et le mettre dans la sac à cet effet.

Je dois toujours contacter le policier peu importe s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Je dois déclencher la protocole et utiliser la trousse seulement si la situation aura des répercussions dans le milieu scolaire. Sinon les personnes impliquées doivent se référer au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va permettre d'intervenir rapidement et efficacement afin d'arrêter la propagation des images et ainsi préserver le plus possible l'intégrité physique et psychologiques des jeunes impliqués. Elle va également faciliter et guider mon intervention auprès des jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois particulièrement faire attention de ne pas chercher à regarder les images et les vidéos concernés puisque nous ferons partie de la chaîne de distribution. Cela permet également de préserver l'intégrité de la personne concernée.

Je dois également ne pas faire remplir la grille d'autoévaluation à l'instigateur si j'ai des raisons de croire qu'il s'agit d'un acte malveillant en raison du fait que je suis en position d'autorité sur le jeune et qu'il y aura probablement enquête policière.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

